

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

AMENDEMENT

N° CL7

présenté par

M. Neuder, M. Nury, M. Brigand, Mme Dalloz, M. Taite, M. Forissier, Mme Tabarot, M. Viry,
M. Ray, M. Hetzel, Mme Serre, Mme Corneloup et M. Juvin

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.